

DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE VILLIEU LOYES MOLLON

ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT
PERMISSION DE STATIONNEMENT

Arrêté Municipal N° 2025/ST/T012

LE MAIRE DE VILLIEU LOYES MOLLON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 et R 417-10 à R 417-13 ;

VU la Loi N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la Loi N°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la Loi N°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par Arrêté Interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande de travaux de Monsieur DI TROCCHIO (06 72 86 14 21) 18 Rue des Grandes 01800 Meximieux, entreprise de Maçonnerie Générale, en date du 3 Aout 2025,

CONSIDÉRANT que pour permettre les travaux de l'ancienne pharmacie au 166 Avenue Charles de Gaulle, il y a lieu de réglementer le stationnement de l'Avenue Charles de Gaulle selon les dispositions suivantes :



ARRÊTÉ

ARTICLE 1 -

A hauteur du 166 Avenue Charles de Gaulle (RD N°984), 2 places de stationnement seront réservées à l'entreprise DI TROCCHIO.

Cette réglementation sera applicable du 15 septembre 2025 08h00 au 19 septembre 18h00.

ARTICLE 2 -

Les travaux ne devront en aucun cas gêner la circulation routière de l'Avenue Charles de Gaulle, ni perturber l'accès aux véhicules de secours et de service public.

Ces derniers ne devront engendrer aucune dégradation du domaine public.

Les lieux devront être laissés en bon état de propreté et tous les déchets liés aux travaux, devront être enlevés.

ARTICLE 3 -

Toute contravention au présent arrêté pourra faire l'objet de poursuites conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

ARTICLE 4 -

La signalisation temporaire sera mise en place et retirée par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 -

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Villieu Loyes Mollon, Monsieur DI TROCCHIO et les employés de l'entreprise DI TROCCHIO, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à Villieu Loyes Mollon, le 04 septembre 2025

Le Maire,
Eric BEAUFORT



DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON dans les deux mois à compter de sa notification.